Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_79DCM-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Jean-Michel COUDERT, Madame Nadine CARPENTIER, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO (qui est arrivée à 19 h 11), Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON (qui est arrivée à 19 h 52), Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Franck GEORGET ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUC. Monsieur Hervé JEGOU ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Madame Emilie LOUAULT. Madame Adèle TROIVILLE ayant donné pouvoir à Madame Olivia ZARCATE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
Madame Patricia JOLLET.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_79DCM-DE

2026/07/N°79 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU « THÉATRE DE VERDURE » :

Madame Émilie LOUAULT, Adjointe déléguée, propose au Conseil municipal la mise à disposition, à titre gratuit, du « Théâtre de verdure » de la Chancellerie en vue de l'organisation de manifestations culturelles par des associations.

Madame LOUAULT informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir des modalités d'utilisation du « Théâtre de verdure ».

Madame LOUAULT propose à l'Assemblée délibérante d'adopter la convention de mise à disposition gratuite du « Théâtre de verdure ».

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

- ADOPTE la convention de mise à disposition gratuite du « Théâtre de verdure »,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette décision.

Fait à LOCHES, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire

Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Patricia JOLLET
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.